

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'ASSOCIATION

ASSOCIATION CULTUELLE BAHAI'IE DE FRANCE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et du 9 décembre 1905

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

Siège social : 45 rue Pergolèse - 75016 Paris

D. Associations

8 rue Bayen
75017 Paris
Tel : +33 (0) 1 78 09 74 40

Association CULTUELLE BAHAI'IE DE FRANCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'association CULTUELLE BAHAI'IE DE FRANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CULTUELLE BAHAI'IE DE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

D. Associations

8 rue Bayen
75017 Paris
Tel : +33 (0) 1 78 09 74 40

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

D. Associations

8 rue Bayen
75017 Paris
Tel : +33 (0) 1 78 09 74 40

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

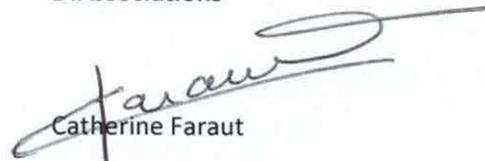
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 novembre 2024

D.Associations



Catherine Faraut

COMPTES ANNUELS

ASSOC CULTUELLE BAH'A'IE DE FRA

45 rue Pergolèse

75016 PARIS-16

Exercice clos le : 31 décembre 2023

APE :

SIRET : 78467214900027

The logo consists of the letters 'SLG' in a stylized, handwritten blue font.

www.slgexpertise.fr - accueil@slgexpertise.fr

SLG EXPERTISE : 10 Rue Pergolèse 75116 **PARIS** - Tél 01 42 25 53 64

SLG EXPERTISE LILLE : 867 Avenue de la République 59700 **MARCO-EN-BAROEUL** - Tél 03 28 36 28 60 - Fax 03 20 86 45 95

SAS au capital de 75 000€ - RCS Paris 320 853 518 6920Z - Tableau de l'Ordre de la Région Parisienne et du Nord Pas de Calais - Membre de la Compagnie des Experts-Comptables de France 1/15

SOMMAIRE

ASSOC CULTUELLE BAHAI'IE DE FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Association bilan Actif	3
Association bilan Passif	4
Assoc. Résultat (liste)	5
Association bilan Actif Var.	7
Association bilan Passif Var.	10
Assoc. Résultat (liste) Var.	12

ASSOCIATION BILAN ACTIF

ASSOC CULTUELLE BAHAI'E DE FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	146 061		146 061	146 061
Constructions	2 975 411	1 498 117	1 477 295	1 538 499
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	125 541	80 555	44 986	33 636
Immobilisations corporelles en cours				12 537
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés	150 000		150 000	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	54 481		54 481	53 418
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	3 451 494	1 578 672	1 872 822	1 784 150
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.				
Créances reçues par legs ou donations	29 353		29 353	
Autres	59 158		59 158	3 886
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	818 721		818 721	862 533
Charges constatées d'avance	6 644		6 644	486
TOTAL (II)	913 877		913 877	866 905
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 365 371	1 578 672	2 786 699	2 651 055

ASSOCIATION BILAN PASSIF

ASSOC CULTUELLE BAHA'IE DE FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	1 500 000	1 500 000
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	659 427	695 994
Autres		
Report à nouveau	428 746	289 153
Excédent ou déficit de l'exercice	-94 461	103 027
<i>Situation nette (sous total)</i>	2 493 712	2 588 173
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	2 493 712	2 588 173
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	119 504	
Fonds dédiés	77 818	23 044
TOTAL (II)	197 323	23 044
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 349	28 779
Dettes des legs ou donations	59 849	
Dettes fiscales et sociales	12 466	11 059
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	95 665	39 839
Ecart de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 786 699	2 651 055

ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

ASSOC CULTUELLE BAH'A'IE DE FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	4 876	9 233
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	1 587 130	1 375 054
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	9 007	12 253
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		666
Utilisations des fonds dédiés	19 067	114 149
Autres produits	400	401
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 620 481	1 511 757
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	63 306	73 730
Aides financières	1 363 019	1 111 870
Impôts, taxes et versements assimilés	12 859	9 454
Salaires et traitements	95 164	86 685
Charges sociales	36 912	34 692
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	82 495	75 391
Dotations aux provisions		
Report en fonds dédiés	73 842	19 143
Autres charges	103	232
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 727 701	1 411 198
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-107 219	100 560
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 064	527
Autres intérêts et produits assimilés	11 091	1 940
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	12 155	2 467

ASSOC. RÉSULTAT (LISTE)

ASSOC CULTUELLE BAHAI'IE DE FRANCE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	12 155	2 467
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-95 065	103 027
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	603	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	603	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	603	
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 633 239	1 514 224
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 727 701	1 411 198
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-94 461	103 027
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	-33 557	-44 547
Bénévolat		
TOTAL	-33 557	-44 547
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	13 663	7 980
Prestations en nature		
Personnel bénévole	-47 220	-52 527
TOTAL	-33 557	-44 547
TOTAL	-94 461	103 027

Note 1 : But, objet, nature et périmètre de ses activités, moyens mis en œuvre

L'Association culturelle bahá'íe de France (ACBF) a pour but de subvenir aux frais, à l'entretien et à l'exercice public du culte bahá'í. Elle fonctionne sous l'autorité spirituelle de l'Assemblée spirituelle nationale des bahá'ís de France et de la Maison universelle de justice.

Elle s'interdit toute activité politique. Elle s'interdit également toute immixtion, directe ou indirecte, dans l'administration par l'Assemblée spirituelle nationale des bahá'ís de France des affaires spirituelles et administratives de la foi bahá'íe en France.

La présente Association a exclusivement pour objet l'exercice public du culte bahá'í.

Pour la réalisation de son objet, l'Association pourra :

- conclure tous contrats avec toute personne physique ou morale, privée ou publique, et accomplir tout acte juridique autorisé par la loi ;
- acquérir tous biens, meubles ou immeubles ;
- recevoir des libéralités de toutes natures ;
- accomplir tous actes de disposition à titre gratuit ou onéreux, et plus généralement, passer tous actes se rapportant directement ou indirectement à l'objet de l'Association.

Les ressources de l'Association se composent :

- des dons provenant exclusivement des bahá'ís ; ces dons ne doivent pas faire l'objet de sollicitation et seront effectués de manière libre et confidentielle, selon l'appréciation personnelle de chaque bahá'í ;
- des dons collectés par les Assemblées et les groupes formés par les bahá'ís au niveau local ; le montant et le rythme de ces contributions sont également laissés à la libre appréciation de l'instance bahá'íe locale ;
- des libéralités de toutes natures ;
- des intérêts et redevances et autres fruits des biens et valeurs qu'elle pourrait posséder ;
- de toutes autres ressources qui ne seraient pas contraires aux lois en vigueur, ni aux principes bahá'ís.

Note 2 : Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément au Plan Comptable Général (règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03) et au règlement N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

Ces règlements ont été appliqués conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Note 3 : Informations relatives au bilan : actif

1. Immobilisations corporelles :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

L'association applique à l'ensemble de ses bâtiments le principe d'une comptabilisation des immobilisations amortissables par composants avec un plan d'amortissement propre à chacun des composants, conformément au règlement ANC n°2014-03.

Elle a défini 4 composants :

- gros œuvre
- façades
- installations
- agencements

Pour un bâtiment donné, le montant de chaque composant a été déterminé par application à la valeur historique d'un coefficient représentatif de sa quote-part déterminé sur la base de grilles professionnelles. Les durées d'amortissement des composants ont également été déterminées à partir de ces grilles.

	Quote-part du coût d'acquisition	Durée d'utilisation
Gros œuvre	50 % à 60 %	60 ans
Façades	10 % à 20 %	30 ans
Installations	10 % à 15 %	20 ans
Agencements	15 % à 20 %	15 ans

Le reste des immobilisations est amortie de manière linéaire en fonction des durées de vie estimées restantes des biens, à savoir :

Agencements et installations	15 à 20 ans
Matériel de bureau & informatique	3 ans
Mobilier	10 ans

- Tableau de variation des immobilisations en valeur brute

IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Virement de poste à poste	Acquisitions / Travaux	Sorties	Valeur brute à la fin de l'exercice
TERRAINS	146 061		0	0	146 061
CONSTRUCTIONS	2 962 359	450	12 603	0	2 975 411
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIEL	105 954	12 087	7 501	0	125 541
IMMOBILISATIONS EN COURS	12 537	-12 537	0	0	0

Total immobilisations corporelles	3 226 910	0	20 104	0	3 247 014
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0		150 000	0	150 000
Titres immobilisés	53 418		1 063	0	54 481
Total immobilisations financières	53 418		1 063	0	54 481

- Tableau de variation des amortissements

AMORTISSEMENTS	Amortissements cumulés en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Amortissements cumulés en fin d'exercice
CONSTRUCTIONS	1 423 853	74 257	0	1 498 110
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIEL	72 318	8 238	0	80 555
Total immobilisations corporelles	1 496 171	82 495	0	1 578 666
Total général	1 496 171	82 495	0	1 578 666

- Les centres bahá'ís locaux

L'association estime que les centres bahá'ís locaux, bien qu'étant la propriété légale de l'ACBF, ne constituent pas moralement des ressources financières disponibles pour l'association car ils sont destinés à l'usage des communautés locales et que le produit de leur éventuelle vente reviendrait à ces communautés.

2. Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

- Tableau des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé			
Prêts			
Autres immobilisations financières	54 481		54 481

Total I	54 481		54 481
De l'actif circulant			
Créances reçues par leg	29 353	29 353	
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux	255	255	
Débiteurs divers	51 577	51 577	
Produits à recevoir	4 876	4 876	
Total II	86 061	86 061	
Compte d'attente			
Charges constatées d'avance	6 644	6 644	
Total III	6 644	6 644	
Total général I+II+III	147 186	92 705	54 481

Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	Plus d'un an et moins de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées			
Fournisseurs et comptes rattachés	23 349	23 349	
Dettes reçues par leg	59 849	59 849	
Personnel et comptes rattachés	3 946	3 946	
Organismes sociaux	8 307	8 307	
Impôt - prélèvement à la source des employés	213	213	
Emprunt et dettes			
Groupe et Associés	0	0	
Total des dettes	95 665	95 665	
Produits constatés d'avance	0	0	
Total général	95 665	95 665	

3. Disponibilités et VMP :

- Disponibilités :

Les disponibilités sont composées des comptes bancaires et des livrets d'épargne de l'association qui affichent une situation positive pour une valeur globale de **818 721 €** (dont 3 700 € d'intérêts courus échus sur livrets).

- Valeurs mobilières de placement (VMP) :

Néant.

Note 4 : Informations relatives au bilan : passif

1. Tableau de variation des fonds propres :

LIBELLE	Solde d'ouverture	Affectation du résultat N-1	Résultat de l'exercice N	Autre	Solde de clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires					
Fonds propres complémentaires	1 500 000				1 500 000
Sous-total des fonds propres sans droit de reprise	1 500 000	0	0	0	1 500 000
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres statutaires					
Fonds propres complémentaires					
Sous-total des fonds propres avec droit de reprise	0	0	0	0	0
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres					
Réserve réfection Centre national	116 870			- 4 624	112 246
Réserve pour investissement Centre national	579 124			- 31 943	547 181
Report à nouveau	289 153	103 027		36 566	428 746
Sous-total	985 147	103 027	0	0	1 088 173
Résultat de l'exercice	103 027	-103 027	- 99 479	0	-94 461
Total des fonds propres	2 588 174	0	- 99 479	0	2 493 712

2. Autres réserves :

Le Fonds dédié à la rénovation du Centre national a été clôturé au 31 décembre 2017. Les dons assignés à ce fonds ont été logés pendant plusieurs années dans une réserve pour investissement lors de l'affectation de chaque résultat annuel voté en Assemblée générale jusqu'à l'Assemblée générale des comptes annuels 2017. Le résultat a de ce fait été largement excédentaire durant quelques années puisqu'il intégrait ces fonds assignés. Les travaux de rénovation du Centre national étant terminés l'équivalent des dotations aux amortissements liés à ces travaux de rénovation est maintenant déduit de cette réserve d'investissement pour être contrebalancé par un mouvement opposé dans le compte du report à nouveau.

3. Fonds dédiés :

Les fonds dédiés provenant de dons assignés sont comptabilisés au passif du bilan à la clôture à hauteur de la partie non encore employée des ressources collectées auprès des donateurs et affectées par ces derniers à des emplois déterminés.

- Tableau de variation des fonds dédiés

La situation des fonds dédiés au 31 décembre 2023 se présente comme suit :

N° compte	Fonds dédiés	Solde au 31/12/2022	Reports	Utilisation	Solde au 31/12/2023
Fonds reportés liés aux legs ou donations					
19110000	Fonds reportés	0	119 504	0	119 504
Contributions financières d'autres organismes					
19511000	Dons dédiés BWC ASL	0	155	0	155
19511100	Dons dédiés mausolée ASL	20	135	20	135
Ressources liées à la générosité des croyants					
19611000	Dons dédiés BWC IND	0	17 556	0	17 556
19611100	Dons dédiés mausolée IND	11 514	5 931	11 514	5 931
19611500	Paiements dédiés huquq	7 533	49 481	7 533	49 481
19612000	Dons dédiés France ind.	430	0	0	430
19612100	Futur centre Paris ind.	3 546	584	0	4 130
	Total	23 044	193 346	19 067	197 322

Il n'y a aucun remboursement ni aucun transfert à signaler.

Les dons dédiés en faveur de projets spécifiques en France (196120) et les dons dédiés en faveur d'un futur centre baha'i à Paris (196121) correspondent tous deux à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices.

Remarque : le huquq correspond à un fonds destiné à être employé au mieux en fonction des urgences, des priorités et des besoins de la communauté internationale bahá'íe (entretien des lieux saints bahá'ís, construction de nouveaux temples, etc...).

Note 5 : Informations relatives au compte de résultat

- Ressources liées à la générosité du public :

Les ressources liées à la générosité du public sont essentiellement composées de dons manuels. Les mécénats restent rares car les critères d'acceptation sont très restrictifs. Les dons manuels correspondent en fait à des dons offerts sur une base volontaire (ce que l'association dénomme "contributions"). Ces dons se font en grande majorité par virements, mais aussi par chèques et, pour une infime partie, par espèces. Ils sont soit directement employés par l'association soit, conformément à l'article 19 de la loi du 9 décembre 1905, versés à d'autres associations constituées pour le même objet.

Etat des avantages et ressources provenant de l'étranger :

Etat du contributeur	montant total des avantages et ressources
Allemagne	5 319,00 €
Belgique	1 680,00 €
Canada	121,83 €
Inde	2 400,00 €
Maroc	3 060,00 €
Namibie	1 018,00 €
Royaume-Uni	3 000,00 €
Suisse	290,00 €
Tunisie	14 454,00 €
Total	31 342,83 €

- Contributions financières :

Les contributions financières proviennent entièrement de dons d'Assemblées spirituelles locales enregistrées en France.

- Autres produits :

Les autres produits comprennent des loyers reçus par des opérateurs téléphoniques suite à la pose d'une antenne relais sur un bâtiment appartenant à l'association ainsi qu'un loyer permettant à un habitant de village de pouvoir jouir durant la saison de la chasse d'un terrain non bâti de l'association.

- Rémunérations du personnel : rémunération d'un dirigeant

L'Association culturelle bahá'íe de France atteste :

- qu'elle est gérée et administrée à titre bénévole (voir note 7 de l'annexe),
- qu'elle ne procède à aucune distribution de bénéfice directe ou indirecte,
- qu'aucun des membres de l'association ou leurs ayants droits ne sont attributaires d'une part quelconque de l'actif de l'Association.

Ce cadre étant posé, et dans le but de réaliser son objet et de répondre au mieux aux multiples besoins du culte bahá'í en France, l'Assemblée générale de l'Association culturelle bahá'íe de France tenue le 03 juin 2016 a décidé, à la majorité des deux tiers de ses membres, au vu de ses ressources financières propres des trois derniers exercices, d'attribuer une rémunération à sa secrétaire (générale) au titre d'un mandat social à plein temps pour le poste d'officier à compter de juillet 2016. En effet, en l'absence de clergé, c'est l'activité opérationnelle de la secrétaire (générale) de l'Association qui permet d'assurer les conditions matérielles du culte bahá'í en France.

A ce titre, sa rémunération s'élève à 47 768 euros brut pour l'exercice 2023.

Note 6 : Engagements hors bilan

- Indemnités de départ à la retraite

La provision pour départ à la retraite n'a pas été évaluée au 31 décembre 2023.

Elle ne représente pas un montant significatif étant donné l'effectif et l'ancienneté.

Note 7 : Autres informations

- **Détail des fournisseurs et comptes rattachés : 23 349 €.**
 - Dettes de Retenue de Garantie Pose et Menuiserie pour 5 099 €
 - Dette ACSP (nettoyage) pour 547 €
 - Dette BELLEROUCHE pour 2 630 €
 - Dette Edenred pour 411 €
 - Dette EDF pour 515 €
 - Dette Free pour 16 €
 - Dette METRO pour 134 €
 - Dette MMA pour 5 350 €
 - Dette SAGE pour 442 €
 - Dette SLG Expertise pour 806 €
 - Une facture non parvenue pour le Commissaire Aux Comptes dont le montant est évalué à 7 400 €
 - Une avance pour Aubin Funéraire pour 2 450 €
 - Un avoir à recevoir de SAGE pour 378 €
- **Détail des dettes fiscales et sociales : 12 253 €** (il s'agit principalement de la provision pour congés à payer et de dettes envers des organismes sociaux).
- **Bénévolat : 47 220 €.** La méthodologie appliquée dans les états financiers pour estimer la part du bénévolat quantifiable peut se résumer ainsi. Dans un premier temps nous avons calculé le volume horaire de présence de chaque membre lors des réunions de Conseil d'administration qui se tiennent les week-ends ou en soirée. Ensuite, nous avons ajouté un volume d'heures forfaitaire de 10h par mois par membre, de 15h par mois pour la présidence, de 20h par mois pour le secrétariat rapporteur et la trésorerie, de 25h par mois pour la secrétaire générale. Puis nous avons ajouté un volume d'heures forfaitaire de 30h par mois pour le gardien bénévole de l'appartement où a séjourné une figure centrale de la Foi baha'ie au début du XXème siècle quand l'appartement était ouvert avant l'épidémie et 5h par mois quand l'appartement n'était plus accessible aux visites et recueils. Nous avons ajouté un volume d'heures forfaitaire de 120h par mois pour la régisseuse bénévole du Centre national bahá'í quand le Centre national était ouvert et de 10h les autres mois. Nous n'avons décompté aucune heure de bénévolat pour les autres membres de l'ACBF, même s'il est évident qu'il y en a eu, ni pris en compte le temps consacré par ceux qui entretiennent à titre bénévole les centres bahá'ís locaux. Enfin nous avons multiplié ce total de 4 099 heures par le taux horaire du SMIC et le taux de charges sociales moyen de l'association. Il n'y a pas eu de bénévole en année de service en 2023 au siège de l'association.
- **Abandon de frais : 13 663 € .** Ce montant est issu des frais que les bénévoles ont engagés dans le cadre de l'association et dont ils n'ont pas réclamé le remboursement.
- Les charges générales suivantes ont évolué de manière sensible entre 2022 et 2023 :

- Charges d'électricité et d'eau: + 1 325 € (Résidence du Maître terminée et conjoncture énergétique).
 - Fourniture d'entretien Camoens et centre national : + 1 438 €
 - Locations rue Ferdinand non reconduite : - 6 000 €
 - Charges de Copropriété rue Camoens : + 1 732 €
 - Entretien / Réparation : - 3 3737 €
 - Assurances : - 691 € (calage comptable sur le cut-off 2024 selon les règles du PCG et augmentation des assurances centre national)
 - Honoraires comptabilité : + 6 254 € (nouvelle charge ; à partir de juin 2022 l'Association a décidé de recourir à un cabinet comptable pour la tenue de ses comptes, le social et l'édition des CERFA de déductibilité des dons)
 - Honoraires : - 11 330 € (avocat)
- Explication sur le legs en cours : **51 199 €**

Une succession est en cours auprès d'une étude notariale au profit de bénéficiaires dont l'Association culturelle bahá'íe de France. L'acte de succession n'a pas encore été signé. La procédure de succession s'est étalée sur plusieurs années (nous entrerons en 2025 dans la septième année) en raison de la complexité du dossier (multiples héritiers potentiels dans plusieurs pays de langues et réglementation différente). Notre association a dû avancer des charges de copropriété pour éviter la vente du bien par adjudication votée par l'Assemblée générale des copropriétaires au vu de la lenteur de la procédure de succession et de la dette qui s'accumulait. Le montant attendu de la succession sera plus élevé que les avances déjà engagées.